

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 06 juin 2024**

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, Mme VERBRUGGHE Isabelle, M. GARRÉ Gilles, Mme LEPEYTRE Chantal, Mme CHABROULLET Carole, Mme CLAVEYROLAS Sandrine, M. ADENIS Nicolas, M. CORBIN Nicolas, Mme LAMETHE Sonia, M. BOUCHER Jean-Noël

Pouvoirs : M. DESLANDES Gilles donne pouvoir à Mme VERBRUGGHE Isabelle.  
M. PRADEAU Yves donne pouvoir à M. GARRÉ Gilles

Membre excusée : Mme PATURAUD Amélie, M. PIOFFRET Jean-Marc

Secrétaire de séance : Mme CLAVEYROLAS Sandrine

Quorum : 10 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

**Ouverture de la séance à 20 h30.**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme CLAVEYROLAS Sandrine.

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MAI 2024**

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'envoi par mail du Procès-verbal du Conseil Municipal du 08 mai 2024 à l'ensemble du Conseil, il doit être approuvé.

Madame La Maire met aux voix ce procès-verbal, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité  
VOTANTS : **10** POUVOIRS : 2  
POUR : **12** ABSTENTION : 0

➤ **DELIBERATION NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION RESTAURANT**

Mme La Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de proposer deux plans de financement pour les travaux du restaurant communal :

- L'un pour la rénovation de l'existant afin de pouvoir prétendre aux aides du Fonds Vert
- L'autre pour l'extension afin de demander la DETR et/ou la DSIL

Les deux plans de financement proposés sont les suivants :

**Coût prévisionnel global partie rénovation pour Fonds Vert**

MONTANT OPERATION	MONTANT HT	NATURE AIDE	MONTANT ET TAUX
Travaux de rénovation	229 000 €	FONDS VERT	175 000 € (67.61 %)

Honoraires divers : architecte, bureaux de contrôle, coordonnateur sécurité, étude géotechnique ...	29 835 €	COMMUNAUTE DE COMMUNES (fonds d'intervention)	30 000€ (11.59 %)
		AUTOFINANCEMENT	53 835 € (20,79%)
Total HT	258 835 €		258 835 €
TVA	51 767 €		
Total TTC	310 602 €		

**Coût prévisionnel global extension :**

MONTANT OPERATION	MONTANT HT	NATURE AIDE	MONTANT ET TAUX
Travaux de rénovation	90 800	ETAT VIA DSIL/DETR	50 621 (50 %)
Honoraires divers : architecte, bureaux de contrôle, coordonnateur sécurité, étude géotechnique ...	10 442	BOOST COMMUNES	30 000€ (29.63 %)
		AUTOFINANCEMENT	20 621 (20.37 %)
Total HT	101 242		101 242
TVA	20 248.4		
Total TTC	121 490.4		

Après délibération, le nouveau plan de financement prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATION ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHÉ PUBLIC DU RESTAURANT SUITE A L'APPEL D'OFFRES

Madame la Maire rappelle la délibération du 8 MAI 2024 reçue à la Préfecture le 17 mai 2024, par laquelle, le conseil municipal a confié la publication d'un avis d'appel à concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte selon l'article R2123-1 du Code de la commande publique.

La consultation pour retenir les entreprises correspondant aux 11 lots de la construction a été lancée le 7 mai 2024 et clôturée le 31 mai 2024. La commission appel d'offres s'est réunie le 6 juin 2024 à 19 h 30 afin d'examiner les propositions

A l'issue de l'analyse technique et financière de l'ensemble des lots, il est constaté que :

- **5 lots** sont déclarés conformes à la consultation
- **Liste des 5 lots proposés en attribution**

Désignation	Entreprises	Estimation	Montant HT
Lot 01 désamiantage	3 D PROTECT	25 000	12 720
Lot 7 plâtrerie, isolation	SCCL	17 000	17 925
Lot 08 carrelage, faïence	DE MIRANDA	3 800	2 317
Lot 10 électricité	PAROTON	12 000	12 050
Lot 11 chauffage	TRULLEN	67 000	68 853
<b>TOTAL pour ces lots</b>		<b>124 800</b>	<b>113 865</b>

Après comparaison et analyse des offres, le Conseil Municipal accepte l'attribution des lots proposés à l'unanimité.

- **1 lot** est déclaré inacceptable et nécessite une négociation, selon l'article 59 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics une offre inacceptable est définie comme **une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure. Lot proposé en négociation**

Lot 6 menuiseries ext alu	Entreprises	Estimation	Montant HT
	SAS ADAM	35 000	49 570
	NAUDON MATHE	35 000	47 802.66
	SARL LABBENS	35 000	38 132

Il est proposé de demander à l'ensemble des entreprises de faire leur meilleure offre de prix étant donné que leur prix est supérieur à l'estimation.

Après analyse de l'offre, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de négociation pour le lot 6.

- **5 lots** sont déclarés infructueux.
- **Liste des 5 Lots infructueux**

Nature du lot	Estimation
---------------	------------

Lot 2 Démolition, gros œuvre, VRD	51 000
Lot 3 charpente, ossature bois	24 800
Lot 4 couverture, zinguerie	45 500
Lot 5 isolation extérieure	35 000
Lot 9 peinture	3 700
<b>Total des lots</b>	<b>160 000</b>

Mme La Maire précise que, à la suite d'une déclaration de procédure infructueuse, l'acheteur peut :

- relancer une nouvelle procédure,
- passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables sous réserve que les conditions initiales du marché public ne soient pas substantiellement modifiées (voir les cas évoqués à l'**Article R.2122-2 du Code de la Commande Publique**),
- recourir à une procédure avec négociation (à la suite d'un appel d'offre infructueux en raison d'offres irrégulières ou inacceptables – **Article R. 2124-3-6° du Code de la Commande Publique**) ou encore à un dialogue compétitif (**Article R.2124-5 du Code de la Commande Publique**).

Il est proposé au Conseil Municipal de passer le marché sans publicité ni mise en concurrence pour les lots concernés par l'absence de réponse.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de relancer le marché sans publicité ni mise en concurrence.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :**

- autorise Mme La Maire à signer tous les actes afférents à ce marché

#### QUESTIONS DIVERSES

- Mme Claveyrolas signale que le chemin communal de La Feuille est mal entretenu, le chemin est inondé et peu praticable pour les promenades ;
- Mme Chabrouillet précise que le revêtement du city stade commende à être abimé. En outre, le portail du stade est parfois ouvert.
- Mr Adenis constate que le miroir posé au carrefour de la route du Drut sécurise le carrefour.

A Saint Priest le Feuille  
Le 06 juin 2024

La Maire  
Josiane VIGROUX-AUFORT

Affiché le,

La secrétaire de séance  
Sandrine CLAVEYROLAS